

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2020 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,37 €) - 75 (5,39 €) - 77 (5,14 €) - 78 (5,14 €) - 91 (5,14 €) - 92 (5,39 €) - 93 (5,39 €) - 94 (5,39 €) - 95 (5,14 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2019.

Enquête publique

Insertion presse annonçant l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration / la révision du Règlement Local de Publicité (intercommunal) de l'EPCI de

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Par arrêté communautaire nA20200828 - 88 en date du 28/08/2020, Monsieur le Président de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité (intercommunal) de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Cette enquête publique se déroule au siège de l'EPCI à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Eugène Hénaff à Trappes pendant une durée de 30 jours ouvrés depuis le **mardi 15 septembre 2020 à 9h00 jusqu'au jeudi 15 octobre 2020 à 12h00**.

Elle concerne le Règlement Local de Publicité (intercommunal), document de planification qui permet d'adapter la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités du territoire intercommunal en adoptant des dispositions plus restrictives que ce dernier.

Afin de conduire l'enquête publique, la présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné Monsieur GENESCO, consultant en environnement en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :

* en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>,

* en version papier au siège de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines, à l'accueil de l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Eugène Hénaff à Trappes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute information peut être demandée au-

près de Mme Frédérique BLAVETTE à la Direction du Développement Urbain ou de Mme TURQUET DE BEAUREGARD à la Direction du Développement Economique de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi qu'à l'adresse mail : rlpi@sqy.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines aux jours et heures suivants :
- le mardi 15 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- le mardi 29 septembre 2020 de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 7 octobre 2020 de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 15 octobre 2020 de 9h00 à 12h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres papiers d'enquête publique établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête à : Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène Hénaff 78 192 Trappes Cedex,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : rlpi@sqy.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Président de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public au siège de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur le site internet de l'intercommunalité (<http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>) pendant un an.

Le projet d'élaboration du RLP(i), éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP(i) ne soit pas remise en cause - est soumis pour approbation au Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés.

Le RLP(i), une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme (intercommunal) de l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Avis divers

Rappel

de l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de

CROISSY-SUR-SEINE

Par arrêté municipal NAP-URB-2020 -097 en date du 16/07/2020, Monsieur le Maire de la commune de Croissy-sur-Seine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Croissy-sur-Seine.

Cette enquête publique se déroule au siège de la commune, à l'Hôtel de Ville situé 8 Avenue de Verdun à Croissy-sur-Seine pendant une durée de 18 jours consécutifs depuis le **mardi 15 septembre 2020 à 8h30 au vendredi 02 octobre 2020 à 12h00**.

Elle concerne le Règlement Local de Publicité, document de planification qui permet d'adapter la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités du territoire communal en adoptant des dispositions plus restrictives que ce dernier.

Afin de conduire l'enquête publique, le président du Tribunal Administratif de Versailles a désigné Madame Muriel BESSEYRE en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique est consultable :

- en version informatique sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : <https://www.croissy.com> ;

- en version papier, sur rendez-vous, au siège de la commune de Croissy-sur-Seine, à l'accueil du Service urbanisme et développement durable de la Mairie de Croissy-sur-Seine, 8, Avenue de Verdun, 78290 Croissy-sur-Seine ;

- le **lundi de 13h30 à 17h00** ;
- le **mardi de 8h30 à 12h00** ;
- le **mercredi de 8h30 à 12h00** ;
- le **jeudi de 13h30 à 17h00** ;
- le **vendredi de 8h30 à 12h00**.

Toute information peut être demandée auprès du Service de l'Urbanisme et du déve-

loppement durable de l'Hôtel de Ville de Croissy-sur-Seine ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 01.30.09.31.57.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences qu'il tiendra à l'Hôtel de Ville de Croissy-sur-Seine aux jours et heures suivants :

- le mardi 15 septembre 2020 de 8h30 à 12h00 ;

- le vendredi 02 octobre 2020 de 8h30 à 12h00 ;

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet de la commune de Croissy-sur-Seine (<https://www.croissy.com>) accessible en continu ;

- sur les registres papiers d'enquête publique établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à sa disposition, sur rendez-vous, à l'accueil du Service urbanisme et développement durable de la Mairie de Croissy-sur-Seine, 8, Avenue de Verdun, 78290 Croissy-sur-Seine ;

- le **lundi de 13h30 à 17h00** ;

- le **mardi de 8h30 à 12h00** ;

- le **mercredi de 8h30 à 12h00** ;

- le **jeudi de 13h30 à 17h00** ;

- le **vendredi de 8h30 à 12h00**.

- par voie postale en adressant un courrier à Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête à : Hôtel de Ville de Croissy-sur-Seine, 8 Avenue de Verdun, 78290 Croissy-sur-Seine ;

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis à Monsieur le Maire de la commune de Croissy-sur-Seine dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête et tenus à la disposition du public, sur rendez-vous, en Mairie de Croissy-sur-Seine, aux heures et jours d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune (<https://www.croissy.com>) pendant un an.

Le projet de révision du RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - est soumis pour approbation au Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés.

Le RLP, une fois approuvé, sera annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Croissy-sur-Seine.

www.annoncesleparisien.fr

Constitution de société

Par ASSP en date du 20/08/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

KNOWLEDGE INSIDE CONSEIL ET SERVICE

Siège social : 13 rue Colbert 78000 VERSAILLES **Capital** : 1000 euros € **Objet social** : Conseil pour les affaires **Président** : M Boutin Samuel demeurant 10 chemin de la chapelle 78114 MAGNY-LES-HAMEAUX élu pour une durée illimitée **Clauses d'agrément** : les actions sont librement négociables **Durée** : 99 ans ans à compter de son immatriculation au RCS de VERSAILLES.

Divers société

THE CUSTOMLAB SAS en liquidation au capital de 3000€ **Siège social** : 16 Champ Lagarde 78000 Versailles 802776807 RCS Versailles L'AGO du 20/08/2020, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/08/2020. Dépôt : RCS Versailles

Le Parisien
Rapidité et souplesse d'un quotidien leader en IDF et l'Oise

ATHENA

SARL au capital de 2000 € **Siège social** : 29 rue de Noisy 78870 BAILLY RCS VERSAILLES 749813440

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 14/09/2020, il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée sans la création d'un être moral nouveau à compter du 14/09/2020. La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. **Président** : Mme D'ESCLAIBES Sylvie demeurant 29 rue de Noisy 78870 BAILLY **Directeur Général** : M Philippin Joël demeurant 8 rue des Bordes Montbarbin 77580 CRÉCY-LA-CHAPELLE Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de VERSAILLES.

Le Parisien

Publiez vos marchés publics, vos concessions dans Le Parisien

Habilitations
60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

01 87 39 84 40
pub@dematis.com

Tous les vendredis avec Le Parisien



Le Parisien
(WEEK-END)
LE SUPPLÉMENT MAGAZINE DU PARISIEN